LA LUCARNE

La revue de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ)

Automne 2016
Vol XXXVII, numéro 4

Le Manoir Baby-Méthot, à Saint-Pierre-les-Becquets. Crédit photo : Luc Charron.

LE PATRIMOINE : UNE PRÉOCUPATION CONSTANTE

La LUCARNE 10$

Comité de rédaction
Chantal Beauregard, Andrée Bossé, Marie-Lise Brunel, Agathe Lafortune, Louis Patenaude.

Collaborations
Luc Charron, Francine Chassé, Yvan Fortier, Pierre Gadbois, François-Pierre Gingras, Jocelyne Lafond, Clément Locat, André Moreau, Claire Pageau, Arthur Plumpton

Crédits photos
Chantal Beauregard, Denis Bernier, Luc Charron, Ronald DuRepos, Dany Jacques, Fiducie du patrimoine culturel des Augustines, Marjolaine Mailhot, Arthur Plumpton, Société d'histoire de Warwick

Infographie : Temiscom.com
Imprimeur : Imprimerie de la CSDM
Livraison : Effica-poste inc.

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal : ISSN 0711 — 3285

La LUCARNE est le bulletin de liaison de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ). Publiée à chaque trimestre depuis 1982, La LUCARNE se veut un lieu d'information sur différents aspects reliés à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine.

Secrétariat de l'APMAQ
2050, rue Amherst, Montréal, (Québec) H2L 3L8
Téléphone : 450 661-6000 ou 514 528-8444
Télécopieur : 514 528-8686
Courriel : info@maisons-anciennes.qc.ca
Internet : www.maisons-anciennes.qc.ca

On peut reproduire et citer les textes parus dans La LUCARNE à la condition d'en indiquer l'auteur et la source. Les opinions exprimées dans La LUCARNE n'engagent que leurs auteurs.

Si vous voulez recevoir La LUCARNE en format électronique plutôt qu'en format papier, vous devez en aviser le Secrétariat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016
Louis Patenaude, président
Claudel Saint-Pierre, vice-président
Claire Pageau, trésorière
François-Pierre Gingras, secrétaire du Conseil
Marie-Lise Brunel, conseillère
Monique Lamothe, conseillère

La publication d'annonces publicitaires dans *La Lucarne* ne constitue, en aucune façon, une recommandation des personnes et des entreprises qui y proposent leurs services.

Le patrimoine, une préoccupation constante

AUTOMNE 2016

BILLET 3
Vers une politique culturelle renouvelée
Louis Patenaude, président de l'APMAQ

HOMMAGE 4
Anita : un exemple à suivre
La rédaction

PATRIMOINE 5 à 13
Quelques considérations sur l'esprit du lieu
Yves Fortier, ethnohistorien et prix Robert-Lionel-Séguin 2014

La famille Baril et son héritage
André Moreau, Société d'histoire de Warwick

Le patrimoine architectural, une préoccupation constante
Clément Locat, Francine Chassé, Luc Charron, membres du Comité de sauvegarde de l'APMAQ

La maison Pichette à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
Arthur Plumpton, ingénieur, photographe et résident de l'Île-d'Orléans

Saint-Ours : compte-rendu d'une visite
Pierre Gadbois, membre de l'APMAQ

Pas facile d'être un seigneur
Jocelyne Lafond, Société d'histoire et de généalogie Lévrard-Becquet

EN BREF 13 - 14
Au verger le 25 septembre !
Une invitation à participer à une expérience bien enracinée dans le patrimoine québécois

Casse-tête de restauration
Le Groupe-conseil peut vous aider

MA BIBLIOTHÈQUE 15
Les tabernacles du Québec des XVIIe et XVIIIe siècles

VISITES ET ASSEMBLÉE ANNUELLE 16
Séjour au Monastère des Augustines de Québec les 12 et 13 novembre

COIN DU MÉCÈNE

Trois occasions d'être mécène

1. Aidez-nous à renflouer nos étagères d'antiquités et d'objets de collection : vaisselle, bijoux, livres, objets de collection, petits meubles… Lors de ventes aux enchères ou de foires culturelles, leur vente permet de recueillir des fonds en partie destinés au programme Mécénat Placements Culture. Informez-vous!

2. Venez au verger de la famille Villeneuve à St-Joseph-du-Lac dimanche 25 septembre. Accueil dès 10 h. Présentation à 11 h sur l'évolution de la pomiculture au Québec. À midi, dégustez votre pique-nique sur place et la famille Villeneuve vous offre un dessert aux pommes. Puis, cueillette de pommes et visite de deux maisons ancestrales dont celle du verger. Admirez leurs chevaux de race canadienne. Pour toute la famille et amis, jeunes et grands : gratuite pour les moins de 5 ans et très abordable pour les autres (reçu d'impôt). Réservez maintenant. Détails page 14.

3. En novembre, transportez-vous dans une enceinte de calme et de réflexion, au Monastère des Augustines de Québec. Le *National Geographic Traveler* vient tout juste de nommer ce lieu historique et patrimonial la meilleure expérience touristique au monde dans la catégorie du ressourcement. Voir le dos de couverture pour plus de détails.

Billet

VERS UNE POLITIQUE CULTURELLE RENOUVELÉE

Louis Patenaude, président de l'APMAQ

Le patrimoine sera intégré à la politique culturelle renouvelée entreprise par le ministère de la Culture et des Communications il y a quelque temps. Une vaste consultation est en cours à cet effet. L'APMAQ, comme lors de la préparation de la Loi sur le patrimoine, y a participé par la soumission d'un mémoire. Au moment où on lira ces lignes, elle aura exprimé ses positions au ministre, M. Yves Fortin, qui a tenu à assister personnellement à toutes les audiences.

Dans son mémoire l'APMAQ met l'accent sur les points suivants :

- le partage des responsabilités entre les différents paliers de pouvoir gouvernemental et municipaux et l'attribution de moyens adéquats en fonction de ces responsabilités ;
- les mesures incitatives ou compensatoires sous forme de crédits d'impôt à l'intention des propriétaires qui restaurent leur maisons anciennes, ces dernières constituant un bien pour tous ;
- la promotion de la sauvegarde du patrimoine bâti comme levier de développement économique contribuant à la revitalisation d'une communauté ;
- le caractère transversal du patrimoine et l'établissement d'un comité interministériel afin qu'il en soit tenu compte ;
- la reconnaissance, dans la politique culturelle renouvelée, du rôle des organismes à but non lucratif voués à la sauvegarde du patrimoine comme acteurs essentiels en cette matière ;
- l'importance de programmes de formation à l'intention des élus municipaux, le public et la jeunesse en matière de patrimoine bâti.

Souhaitons que la future politique s'inspire de ces propositions, qu'elle assure leur mise en œuvre et qu'elle contribue significativement à l'implantation dans notre société d'une véritable culture du patrimoine. Celle-ci, hélas, se fait toujours attendre.

VENEZ CUEILLIR DES POMMES

L'APMAQ réitère son invitation à venir cueillir des pommes dans la belle région de Saint-Joseph-du-Lac le dimanche, 25 septembre prochain. Les informations pratiques se trouvent en page 14.

UN LIEU HAUTEMENT PATRIMONIAL POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE 2016

L'Assemblée annuelle de 2016 se tiendra au Monastère des Augustines à Québec les samedi 12 et dimanche 13 novembre prochain. Les informations pratiques se trouvent en dos de couverture.

CAPSULE D'ASSURANCE

Lussier Dale Parizeau

Travaux de restauration : pourquoi doit-on aviser son courtier? (suite)

Nous avons vu dans le numéro précédent que l'assureur analysait plusieurs données avant d'émettre un contrat d'assurance et que c'est sur la base de ces données fournies par l'assuré à son courtier que les conditions de la police d'assurance sont établies, notamment la prime et la franchise.

La Loi de l'assurance précise que tout changement au risque qui serait de nature à influencer un assureur dans sa décision d'accepter le risque ou d'en fixer les conditions doit être porté à son attention. Dans un tel cas, l'assureur procédera à une nouvelle analyse et rendra sa décision sur son intention (ou non) de maintenir en vigueur le contrat d'assurance et le cas échéant, de maintenir (ou modifier) les conditions de la police, dont la prime et la franchise.

Si vous décidez de démarrer une entreprise de soudure dans le garage de votre résidence, il y a, de toute évidence, un changement dans la nature du risque qui devrait être porté à l'attention de l'assureur.

HERITAS est le seul programme d'assurance habitation exclusivement conçu pour les propriétaires de maisons construites avant 1940.

Crédit photo : Denis Bernier/UQAM.

ANITA

UN EXEMPLE À SUIVRE

la rédaction

Anita Caron nous a quittés en juillet dernier nous laissant le souvenir d'une femme fortement engagée en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine bâti.

Pendant dix ans, elle a présidé aux destinées de l'APMAQ. Pour solennelle qu'elle soit, cette façon de dire les choses n'en est pas moins juste. Anita Caron a, pendant toutes ces années, veillé avec une méticulosité quotidienne à la bonne marche des activités de l'APMAQ tout en propulsant notre association vers un avenir plus bénéfique au patrimoine. Elle s'est investie sans compter ni les jours ni les heures et a ainsi contribué puissamment à faire de l'APMAQ ce qu'elle est aujourd'hui. Présidente après avoir été vice-présidente et membre du Conseil d'administration, elle fut une des premières à adhérer à ce regroupement d'amis et de propriétaires de maisons anciennes du Québec qu'est l'APMAQ.

Le patrimoine n'est qu'une facette de la vie et de la carrière d'Anita mais tout étant lié, mentionnons d'entrée de jeu qu'elle a été la première femme laïque à obtenir un doctorat en théologie de l'Université de Montréal, qu'elle a poursuivi sa carrière d'éducatrice à l'UQÀM où elle a contribué à l'établissement du Département de sciences religieuses et créé l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF). Elle était professeure émérite de l'UQAM.

Alliant son souci du patrimoine aux nécessités pratiques, elle s'est employée à consolider les structures administratives de l'APMAQ. Consciente que le bénévolat, si dévoué soit-il, n'était pas sans limites, elle a réussi, grâce au développement d'un partenariat avec l'Écomusée du fier monde et l'Association québécoise du patrimoine industriel (AQPI), à doter l'APMAQ d'une ressource humaine rémunérée. Elle a ouvert ainsi une avenue qui s'est révélée fructueuse. C'est également sous son impulsion que l'APMAQ s'est adaptée à l'électronique et que notre premier site a été créé.

Mis en place dès les premières années de l'APMAQ, les prix constituent une de nos modalités d'action importantes en ce qui touche la sensibilisation au patrimoine. Elle s'est engagée dans une mise à jour en profondeur des prix laquelle a mené à la création du prix Thérèse-Romer et à un rayonnement accru du prix Robert-Lionel-Séguin.

En matière patrimoniale, Anita favorisait la sauvegarde non seulement des maisons individuelles mais aussi des ensembles bâtis. C'est ce qui a motivé son action à Cap-Saint-Ignace où, tout en restaurant sa maison familiale, elle a mené plusieurs actions en vue de la reconnaissance de l'ensemble institutionnel du village soit l'église, le presbytère et la grange-à-dîme. Toujours à Cap-Saint-Ignace, elle s'est engagée également avec succès dans la sauvegarde du moulin Ouellet construit en 1823 et l' un des derniers moulins à eau du Québec. Avec d'autres défenseurs acharnés du patrimoine, elle crée la Corporation de mise en valeur du Domaine de Murval, connu aujourd'hui sous le nom de domaine Pointe-de-Saint-Vallier et pendant plusieurs années elle s'attachera, toujours en partenariat, à réunir les conditions permettant la sauvegarde du manoir de Saint-Vallier.

La préservation des techniques traditionnelles de construction sont, comme on le sait un souci constant de l'APMAQ tant il est vrai qu'on ne peut conserver les maisons anciennes si les techniques traditionnelles tombent dans l'oubli. Anita Caron en était convaincue et un colloque sur la question a été organisé en 2007 avec l'appui de la Fondation maisons anciennes du Québec.

La sauvegarde du patrimoine était, pour Anita, une œuvre collective où les pouvoirs publics et l'engagement des citoyens devaient se compléter. C'est ainsi qu'elle a toujours tenu à apporter la contribution de l'APMAQ aux consultations gouvernementales sur le patrimoine. Par ailleurs, l'action citoyenne qui est à la base de la sauvegarde devait être stimulée de toutes les façons possibles. C'est ce qu'elle s'est employée à faire avec toute son énergie à l'intérieur de l'APMAQ autant qu'à Saint-Vallier ou à Cap-Saint-Ignace. En cela, elle est un exemple à suivre.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'ESPRIT DU LIEU

Yvan Fortier, ethnohistorien et lauréat du prix Robert-Lionel-Séguin 2014

La notion d'esprit du lieu a été ravivée au cours des dernières décennies en étant appliquée aux édifices anciens et un peu plus vaguement au paysage, parfois à une agglomération. Historiquement, cette notion, susceptible de multiples interprétations, n'a pas été pensée en termes d'architecture, mais pour le paysage. Sa dénomination originelle, *genius loci* (le génie du lieu), emprunte à l'univers de la Rome antique l'évocation d'une entité tutélaire rattachée à un lieu donné.

C'est au début du 18e siècle, autour de la question du paysage aménagé, que surgit cette idée du *genius loci*. Les jardins réguliers avaient régné depuis la Renaissance : réguliers à l'italienne, bien géométriques, en tirant souvent profit des déclivités du sol ; réguliers à la française avec des perspectives à l'infini. On pense ici à Versailles. On sait moins, cependant, que Louis XIV et Le Nôtre avaient introduit dans une partie du domaine versaillais le principe du jardin « « [...] tout irrégulier, planté d'arbres séparés de petits canaux « qui vont serpentans sans ordre et tourne dans les places vides [semées de gazon] autour des arbres avec des jets d'eau inégalement placé ». » L'écrivaine, Stéphanie Félicitée, comtesse de Genlis, dans son *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la cour (…)*, [1818], y allait d'un avis très clair quant à un autre personnage : « Ce fut un François qui le premier conçut l'idée de faire les jardins que nous appelons à l'*angloise*. Le célèbre [Pierre Daniel] Huet, évêque d'Avranches, proposa dans ses ouvrages d'imiter la nature dans la composition des jardins. Depuis lui, [Joseph] Addisson, dans le *Spectateur* (le *Spectator* fondé en 1711), fit la même proposition à ses compatriotes. »

C'est à l'occasion de palabres soupesant les deux avenues de traitement du paysage : d'une part, forcer la nature par la géométrie, de l'autre, imiter la nature dans son irrégularité, qu'un pas décisif fut franchi. Dans le contexte d'un nationalisme anglo-saxon plutôt étroit, où l'absolutisme royal français et les manifestations de la culture du grand siècle se trouvaient honnis, que la célébration de la nature commença à prendre forme, pour ce qui est de l'Angleterre, chez le troisième comte de Shaftesbury. On y trouve, exprimé dès 1709, le concept de l'« esprit du lieu », donc de la personnalité fondamentale de la nature : « Votre génie, le génie du lieu, et le GRAND GÉNIE l'ont enfin emporté. Je ne saurais résister plus longtemps à la passion qui grandit en moi pour les choses d'un genre naturel, dans lesquelles ni l'art, ni la vanité, ni le caprice de l'homme n'ont gâché leur ordre véritable en mettant fin à cet état primitif. »

Dans la suite des choses, on en vint progressivement à faire de l'observateur et de sa sensibilité les pôles du pittoresque. La perception du caractère du lieu devenait donc subjective. L'accent que l'on mit sur l'observateur ouvrit toutes grandes les portes à un éclectisme de plus en plus envahissant. Ainsi, on associerait un style architectural donné à une certaine catégorie de paysage. Puis, à l'intérieur de la même œuvre architecturale, on ferait coexister des styles tout à fait différents appartenant à des époques elles aussi différentes. Le style architectural devait s'adapter à l'esprit (présumé) du lieu, macrolieu ou microlieu.

Aujourd'hui appliquée à la conservation d'édifices anciens, la notion d'esprit du lieu peut être interprétée par certains comme le feu vert à la préservation éclectique de tous les ajouts & modifications. Par contre, la considération des valeurs propres à la typologie et au style exigerait une dose d'esprit critique et partant, le courage des choix éclairés, documentés et rigoureux. Mais, cela n'autorise pas le rejet absolu de toutes les traces évolutives, car il en est qui respectent les valeurs fondamentales de la ressource culturelle et historique.

Mme Augustine Luneau-Baril et son époux P. Rodolphe Baril dans le salon de leur résidence à Warwick (vers 1925). Photo : Société d'histoire de Warwick.

LA FAMILLE BARIL ET SON HÉRITAGE

André Moreau,
Société d'histoire de Warwick

Lors de la visite des membres de l'APMAQ à Warwick, le 29 mai dernier, deux imposantes résidences construites par des membres de la famille Baril au début du XXe siècle ont particulièrement retenu l'attention.

L'un des membres de cette grande famille s'est particulièrement illustré en léguant sa fortune à la collectivité warwickoise. C'est Philippe Rodolphe Baril, fils de Félix Baril, riche industriel et marchand de Warwick. P.R. Baril est né à Warwick le 12 novembre 1881. Avec son père et ses frères Lucien et Désiré, il participe à la création des manufactures de hardes et de la Warwick Overall Company. Dès 1907, alors que Henry Ford révolutionne le monde automobile avec son modèle T, les frères Baril obtiennent une sous-agence de distribution du concessionnaire montréalais Girdwood & Stockwell : le garage P.R. Baril et Frères devient le premier concessionnaire Ford du Québec. P.R. Baril fait également fortune en Californie dans l'industrie du pétrole. Homme d'affaires avisé et talentueux, il fait fructifier sa fortune personnelle.

Baril et Frères devient le premier concessionnaire Ford du Québec.

En 1907, P. Rodolphe Baril fait construire une spacieuse maison victorienne style néo-Queen-Anne. Elle avoisinait la maison de son frère Désiré que les membres de l'APMAQ ont visitée. Elle fut détruite par les flammes le 27 février 1990. La maison de Lucien, son autre frère était également sur le circuit proposé des visites.

En 1937, son épouse Augustine Luneau et lui font un tour du monde en croisière d'une durée de cinq mois et demi. Le récit détaillé de ce voyage, rédigé par madame Augustine Baril, a fait l'objet d'une publication par la Fondation Baril.

Sans enfant, P.R. Baril et son épouse Augustine participent, en 1964, au lancement d'un comité de bienfaisance à Warwick, qui conduira à la mise sur pied de la Fondation Baril. P.R. Baril lègue sa fortune personnelle aux gens de Warwick. Par son legs, il laisse aux citoyens de Warwick d'importantes réalisations dont le Foyer Étoiles d'Or, la Salle du Canton, le jardin P.-Rodolphe-Baril, le parc Fondation-Étoiles-d'Or, le Pavillon des Étoiles, la bibliothèque P.-Rodolphe Baril et de nombreuses autres œuvres soutenues par la Fondation Baril pour le bien-être des personnes âgées de Warwick, comme des services d'animation de loisirs dans les résidences pour personnes âgées et au CHSLD >

des Étoiles-d'Or, des services d'accompagnement, des services de repas à domicile, de l'aide financière au Club de l'Âge d'Or et à d'autres organismes qui apportent aide et réconfort aux personnes âgées du milieu.

Avec le soutien financier de la Fondation Baril, la Société d'Histoire de Warwick a pu, à partir de son fonds d'archives, relater la vie et l'œuvre de P.R. Baril dans un livre abondamment illustré de 64 pages. Un livre sur les cinquante ans d'histoire de la Fondation Baril est actuellement en préparation et sera publié en 2017.

On peut voir sur le site Internet de l'APMAQ un photoreportage de la visite des membres de l'APMAQ à Warwick, le 29 mai dernier.

M. Rodolphe Baril conduisant une auto Mitchell (vers 1915?). Son beau-père, monsieur Médard Luneau est assis à sa droite. Au centre, madame Augustine Luneau, son épouse et à l'arrière à droite, son frère Lucien avec deux sœurs de madame Luneau. Photo : Société d'histoire de Warwick.

La maison Boileau, à Chambly. Crédit photo : Marjolaine Mailhot

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE.

Clément Locat, Francine Chassé et Luc Charron, membres du Comité de sauvegarde de l'APMAQ

La situation du patrimoine est toujours préoccupante au Québec malgré des années de sensibilisation par les organismes en patrimoine et la preuve bien établie que la préservation de la qualité architecturale et paysagère d'un milieu contribue à sa qualité de vie et à sa vitalité économique. Une vision éclairée à ce sujet manque cruellement dans beaucoup de municipalités.

Les derniers mois nous ont donné de nombreux exemples de la situation lamentable que nous vivons et qui a amené les organismes en patrimoine à une réflexion et à des moyens de pression répétés, des actions « pompier » qui demandent beaucoup d'énergie et donnent des succès mitigés. L'exemple de la situation vécue à la Ville de Chambly illustre tristement cette situation. Le Conseil municipal a approuvé en avril dernier un projet de règlement autorisant la démolition de la maison Boileau, une icône du patrimoine local, construite au début du dix-neuvième siècle, propriété du notaire patriote René Boileau et située au cœur du quartier patrimonial. La préservation du patrimoine architectural devrait être un réflexe à Chambly où le riche milieu historique attire plus de 400 000 touristes annuellement. Il a fallu que la société d'histoire locale, l'APMAQ, la Fédération Histoire Québec et Action patrimoine alertent les médias et interviennent jusqu'au niveau ministériel pour faire entendre raison aux élus municipaux et sauver cet immeuble remarquable de la démolition.

Plusieurs autres exemples témoignent de situations aberrantes : le village de Scott, en Beauce, propriétaire du manoir Atkinson, un bel immeuble d'un rare style néo-gothique, qui lui a retiré le statut de citation déjà accordé pour permettre sa démolition ; la Ville de Magog, propriétaire de la maison Tourigny, qui a modifié le zonage afin d'édifier un immeuble administratif démesuré à l'emplacement de cette maison victorienne en bon état ; la Ville de Sainte-Thérèse qui a acheté un quadrilatère situé près du centre-ville dans un but de rénovation urbaine et démoli deux maisons de briques centenaires en bon état avec promesse de reproduire la façade des maisons dans un nouvel immeuble commercial, un non-sens ; enfin, la maison Wilfrid-Edge, de type mansarde, à l'Ancienne-Lorette, déjà déclarée d'intérêt patrimonial par la Ville de Québec avant la défusion de l'Ancienne-Lorette, où le maire local s'est attribué la compétence >

de déclarer qu'elle n'avait pas de valeur patrimoniale afin de la remplacer par un immeuble à appartements. La liste d'exemples semblables à travers le Québec pourrait remplir plusieurs pages.

Lors des consultations qui ont précédé l'adoption de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel en 2012, les organismes en patrimoine avaient soulevé des craintes au sujet du transfert de responsabilité vers les municipalités, surtout si ce transfert ne s'accompagnait pas de ressources financières et professionnelles. Ces craintes soulevées se sont malheureusement avérées. Les élus municipaux, étant sur place, sont en mesure d'intervenir efficacement pour protéger le patrimoine local mais leur manque de sensibilisation et de formation à l'égard du patrimoine, ajouté à leur trop grande proximité avec les promoteurs immobiliers et la charge fiscale de plus en plus lourde, a produit les dégâts constatés actuellement. Le manque de vision et de transparence dans plusieurs municipalités est évident : des démolitions à la sauvette, des convocations durant la semaine du 25 décembre ou à deux jours d'avis pendant les vacances, etc.

Les villes de moyenne et grande importance peuvent profiter de ressources spécialisées absentes dans les petites municipalités où les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) sont, pour la plupart, formés de gens ignorants des notions d'urbanisme et d'architecture ; ces CCU ne sont donc d'aucun secours auprès des municipalités sinon pour entériner les projets déjà ficelés par les élus.

Il faut donc créer des ressources en patrimoine à un niveau intermédiaire pour les petites municipalités. Cependant, le point qui nous apparaît le plus important et qui relève du ministère de la Culture – si celui-ci est sérieux dans sa volonté de préserver notre patrimoine bâti – consiste à entreprendre une campagne de sensibilisation dans les médias visant l'ensemble de la population pour changer la perception à l'égard du patrimoine, passer le message que le patrimoine est une richesse, non un fardeau, sans quoi les autres efforts demeureront vains. Le projet en cours d'une nouvelle politique culturelle présente une bonne occasion d'entreprendre ce changement des mentalités et ainsi faire en sorte que notre patrimoine architectural devienne objet de fierté.

La maison Tourigny, À Magog, avant de tomber sous le pic des démolisseurs.
Crédit photo : Dany Jacques/TC Media-lerefletdulac.com

La Maison Pichette. Crédit photo : Arthur Plumpton.

LA MAISON PICHETTE À SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Arthur Plumpton, ingénieur, photographe et résident de l'Île-d'Orléans

Chaque maison a sa personnalité. Comme pour le profil d'un visage, le mur de pignon d'une maison ancienne nous la révèle, autant et même plus que les façades avec leurs lucarnes et leurs décorations plus récentes. Après trois siècles, le mur de pignon nous montre quelques modifications par rapport à son état d'origine mais les grandes lignes que leurs concepteurs avaient à l'esprit sont toujours présentes. On peut y lire la structure triangulaire rigide, élément unique en construction hérité des maisons médiévales en bois ; ces dernières arboraient cependant un élément triangulaire plus fermé qu'on observe d'ailleurs dans les charpentes de la Grèce antique.

La maison Pichette érigée vers 1700 à la sortie est du village de Sainte-Famille, est un témoin de l'époque où la population de l'Île, soit quelque 2000 habitants-censitaires, rivalisait en nombre avec celle de Québec. Les toutes premières maisons de Nouvelle-France ayant été construites en clos de madriers, en pièces sur pièces, en pieux, en colombage pierroté ou en remplissage inconnu, mais rarement en pierres, furent durement éprouvées par les conditions climatiques ; c'est pourquoi, dès le début du dix-huitième siècle, ces modes de construction étaient déjà en voie de disparition. Heureusement, quelques maisons de pierres, de pièces sur pièces et de colombage pierroté de cette époque ont survécu à nos hivers rigoureux.

C'est le cas de la maison Pichette, en colombage ou en « pannes de bois » qui, comme le disent les Français et les Anglais, a résisté aux assauts de la nature. Sa pérennité est clairement visible dans son assise, une fondation de pierres recouverte de mortier qui, en surélevant la charpente inférieure de la maison, l'a préservée de l'humidité destructrice du sol. Les soins constants apportés à ce beau bâtiment au fil des ans ont contribué à en maintenir l'intégrité. Il ne reste que très peu de maisons de ce type à l'Île et même au Québec ; elles constituent un important témoin du Régime français.

…, quelques maisons de pierres, de pièces sur pièces et de colombage pierroté [du 17e siècle] ont survécu à nos hivers rigoureux.

Entre 1647 et 1709, selon l'étude des architectes Richardson et al. de 1948, on comptait, à l'Île d'Orléans, au moins 19 de ces structures inspirées des constructions normandes et bretonnes. Aujourd'hui, à peine deux d'entre elles subsistent.

RÉFÉRENCES

Bernard Audet, *Avoir feu et lieu dans l'île d'Orléans au XVIIe siècle.* Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Ethnologie de l'Amérique française », 1990.

A.J.H. Richardson, *Quebec City: Architects, Artisans, and Builders.* Ottawa, National Museum ofMan/ Parks Canada, 1983.

Ramsay Traquair, dessins de la Maison Pichette par ses étudiants (circa 1925/26) dans *The Old Architecture of Quebec: A Study of the Buildings Erected in New France from the Earliest Explorers to the Middle of the Nineteenth Century. Toronto,* Macmillan, 1947.

Une belle vénérable du village de Saint-Ours.
Crédit photo : Chantal Beauregard.

À Saint-Ours, en visite hippomobile conduite par René Pérodeau.
Crédit photo : Marjolaine Mailhot.

SAINT-OURS

COMPTE-RENDU D'UNE VISITE

Pierre Gadbois, membre de l'APMAQ

Dimanche, le 10 juillet dernier, le Ville de Saint-Ours accueillait les Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ). Le temps maussade qu'on annonçait s'est quand même retenu et nous avons pu parcourir très à l'aise le circuit patrimonial élaboré par Mémoires de Saint-Ours, un organisme sans prétention, chapeauté par la paroisse Immaculée-Conception de Saint-Ours, pour mettre en valeur son histoire et son patrimoine bâti conservés par des générations d'Oursois et Oursoises.

Réunis dans l'église, nous avons été reçus par monsieur Benoît Côté, curé de la paroisse qui a agi comme maître de cérémonie et présenté les diverses personnalités responsables de l'événement dont monsieur Sylvain Dupuis, maire de Saint-Ours, qui nous a souhaité la bienvenue et madame Madeleine Pérodeau, elle-même guide et propriétaire de la maison Pérodeau que nous avons pu visiter. Elle nous a renseignés sur l'origine et les divers projets de Mémoires de Saint-Ours. Monsieur Côté a lui-même animé la présentation des édifices curiaux dont l'église, le presbytère et le couvent lequel a servi récemment au tournage du film « La Passion d'Augustine ». Quatre équipes se sont ensuite formées pour parcourir le circuit patrimonial suggéré dont une en voiture hippomobile conduite par René Pérodeau et animée par sa sœur Madeleine, pour les visiteurs à mobilité réduite.

Le parcours a été marqué par la visite de quatre maisons anciennes : la maison Marie-Dorion, une mansarde à deux eaux construite en 1905 dans le style Second-Empire, en briques à trois rangées ; la maison Pérodeau, une maison en bois lambrissée de briques de style vernaculaire américain, construite vers 1898 par le même bâtisseur que la précédente sur la ferme des seigneurs, ancienne exploitation agricole des seigneurs de Saint-Ours et toujours habitée par les descendants d'Adélard Pérodeau ; ensuite, la maison du ferblantier, une québécoise construite en 1922, à même un ancien hangar à grains, voisine de l'ancien atelier du ferblantier Sergias Laventure ; enfin, la maison Lapparré-Dorion, une maison d'esprit français en pierres, construite entre 1800 et 1816 par le marchand Jacques Lapparré et occupée plus tard par le docteur Jacques Dorion, médecin, patriote et maire de Saint-Ours.

Le circuit patrimonial nous invitait à prendre connaissance de nombreux bâtiments anciens de tous les styles et matériaux, depuis la maison d'esprit français, à la maison boomtown ou à toit plat, en passant par les nombreuses maisons de style vernaculaire américain, les québécoises et autres cottages villageois.

Le parcours était également jalonné de nombreuses maisons villageoises bien entretenues dont certaines très anciennes et d'autres transformées, lesquelles méritent sans doute d'être mieux connues.

Un gros merci à tous les membres de Mémoires de Saint-Ours pour leur souci de protection et de diffusion de leur patrimoine bâti.

Les nouveaux propriétaires Gilles Marchand et Denise Gouin, devant le Manoir Baby-Méthot. Crédit photo : Chantal Beauregard.

PAS FACILE D'ÊTRE SEIGNEUR

Jocelyne Lafond, Société d'histoire et de généalogie Lévrard-Becquet.

Romain Becquet se doutait-il des charges qui l'attendaient en venant en Nouvelle France? Il a bien rempli son rôle de notaire royal. Quant à développer la seigneurie qui lui avait été concédée, ce fut un échec ; faute de la mettre en valeur, sa possession seigneuriale lui fut retirée. En décédant à Québec le 20 avril 1682, il laissa deux jeunes orphelines.

C'est Catherine-Angélique, née le 20 avril 1680, qui hérita de la seigneurie ; elle était une des filles de Romain Becquet et Louise Mousseau, épouse de Pierre Pellerin qui en fut la tutrice. Elle épousa Louis Lévrard en 1703 et le couple Lévrard-Becquet continua ce que Gilles Masson de Batiscan avait déjà commencé dans le développement de la seigneurie de Saint-Pierre. En effet, dans les contrats de l'époque, Masson s'identifiait comme « seigneur de Saint-Pierre, accordant des terres » ; étant donné qu'il n'y avait pas de seigneur présent à Saint-Pierre, aussi bien en profiter, surtout que le défrichement du côté nord du Saint-Laurent notamment à Batiscan, était avancé.

Le premier travail du couple Lévrard-Becquet fut de récupérer le titre officiel de seigneur, ceci grâce à une ordonnance rendue par le sieur Raudot, le 9 mars 1708, « condamnant Gilles Masson et Jeanne Gauthier, son épouse, à déguerpir de la terre, fief, seigneurie de Saint-Pierre ». Il fallut s'entendre avec Masson et les propriétaires des terres par lui concédées et à qui ils payaient cens et rentes. Mais ces propriétaires n'avaient pratiquement pas fait de défrichement, la plupart ne demeurant pas en la seigneurie Lévrard, mais à Batiscan, ne tenant pas feu et lieu à Saint-Pierre. La raison majeure évoquée par les habitants était qu'il n'y avait point de moulin.

Alors, en 1717, Lévrard fit bâtir un moulin « afin de faciliter l'établissement dans la seigneurie ». Il fut construit sur la première terre, lot 1 de la seigneurie, lot touchant la seigneurie de Deschaillons. Érigé sur un bras de la rivière Duchêne, sur une terre ayant huit arpents de front, c'était « un moulin faisant farine, construit en bois, de 30 pieds de long sur 24 de large, sans aucune terre labourable ni prairie ».

Cette terre avait déjà été concédée par Masson aux dénommés Massicot et Carignan. Ces derniers, en 1723, demandèrent à l'intendant Michel Bégon que le sieur Lévrard soit condamné à leur rendre leur terre dont selon eux, « le sieur

Lévrard s'est emparé, sans leur consentement, pour y construire son moulin, et de leur restituer les rentes des terres depuis qu'il s'en est mis en possession. »

Pour sa défense, le sieur Lévrard dit « qu'il a fait bâtir un moulin en 1717 pour faciliter l'établissement dans la seigneurie et que ce moulin est en bon état et qu'il souffre un tort considérable du fait que les concessionnaires n'y tiennent point feu et lieu (…) et ne trouvant point de lieu plus convenable pour placer le moulin que sur la terre des Massicot et Carignan, sur laquelle ils n'avaient fait aucun désert (défrichage), il a été obligé pour l'utilité publique d'y établir son moulin comme le lieu le plus propre de la seigneurie ».

Bégon trancha : il condamne le sieur Lévrard de Saint-Pierre à rembourser cens et rentes sur les terres où il a établi son moulin, à faire de nouvelles concessions dans l'endroit que choisiront, en dedans de trois mois, les propriétaires des terres du moulin qui devront y tenir feu et lieu.

Plusieurs ordonnances de Bégon seront publiées, à la porte de l'église paroissiale de Batiscan (1708-1718-1721…) afin que les habitants tiennent feu et lieu sur les terres qui leur sont concédées, faute de quoi le sieur Lévrard les réunira à son domaine pour les concéder à d'autres habitants.

En 1727, soit 10 ans après avoir établi son moulin, le sieur Lévrard déplorait une fois de plus « que les habitants ne tiennent point feu et lieu quoiqu'ils en soient obligés par leur contrat, jouissent depuis longtemps des terres sans y être établis et sans y avoir fait aucun travaux ou du moins peu de chose, leur intention étant seulement d'en détériorer le bois (…) ce qui met hors d'état d'entretenir le moulin qu'il a fait bâtir et qui lui coûte plus de 15 000 livres et lui cause la ruine totale, ne tirant aucune utilité de ses travaux sur cette seigneurie, faute par les habitants de s'y être établis ».

Louis Lévrard décéda le 1er janvier 1747, laissant la seigneurie à son fils Charles.

Note de la rédaction : ce manoir a été acquis récemment par monsieur Gilles Marchand et madame Denise Gouin qui ont entrepris de le restaurer. Les participants à la visite de Saint-Pierre-les-Becquets ont pu circuler autour de la maison, celle-ci étant fermée en raison de travaux importants. Ils ont bénéficié des excellentes explications fournies par les propriétaires.

AU VERGER LE 25 SEPTEMBRE !

Une journée familiale avec enfants et petits-enfants au verger de la famille Villeneuve aura lieu à Saint-Joseph-du-Lac, le dimanche 25 septembre de 11 h à 17 h. Une occasion de cueillir vos pommes vous-même, d'en apprendre sur l'évolution de la pomiculture au Québec, de voir des chevaux de la race canadienne et de visiter deux maisons ancestrales dont l'une fait partie du verger.

Les participants apportent leur goûter du midi et la traditionnelle tarte aux pommes leur sera offerte en dessert.

Le coût de la journée est de 30 $ par adulte pour les membres et de 40 $ pour les non-membres. Ce montant comprend un sac de pommes et un reçu déductible de l'impôt québécois de 20 $ par adulte.

Faites vite car nous n'avons que 60 places !

DÉTAILS PRATIQUES

Coût
Adulte membre : 30 $
Adulte non membre : 40 $
Enfants de 6 à 16 ans : 5 $
Enfants moins de 5 ans : gratuit

Réservation
450 661-6000

Informations
www.maisons-anciennes.qc.ca

CASSE-TÊTE DE RESTAURATION ?

Le Groupe-conseil peut vous aider

Vous envisagez une restauration et vous avez des questions concernant la cheminée, la toiture, les fondations, les types de mortier, les toitures, l'isolation, le respect du cachet patrimonial ou d'autres éléments d'architecture, de structure ou de finition ?

Vous avez consulté le site Internet de l'APMAQ (sous l'onglet Info-patrimoine / Restauration) et vous vous sentez toujours démuni ?

Il existe à l'APMAQ un Groupe-conseil qui fournit gratuitement des avis ou des opinions en matière de restauration patrimoniale. Il est composé de membres expérimentés dans le domaine diversifié de la restauration et heureux de « donner un coup de pouce » aux propriétaires.

Avant de consulter le Groupe-conseil, prenez plusieurs photos : une vue générale pour montrer le style de votre maison et quelques-unes pour bien illustrer le problème, de préférence sous différents angles. Le cas échéant, des photos anciennes ou du voisinage peuvent aussi être utiles à la compréhension de votre situation par les membres du comité.

Rédigez votre question sans craindre de fournir des détails et l'historique du problème. Mentionnez la localité où la propriété est située, puis envoyez par courriel question et photos à Sophie Martin qui assure la coordination du Groupe-conseil : programmation@maisons-anciennes.qc.ca.

Nous serions par ailleurs heureux d'accueillir d'autres bénévoles férus d'expérience et d'informations techniques sur le patrimoine bâti.

LES TABERNACLES DU QUÉBEC DES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Claude Payer et Daniel Drouin

Les Publications du Québec, 2016, 272 pages

Cette histoire de la sculpture étalée sur deux siècles est l'œuvre de deux spécialistes, soit Claude Payer, restaurateur au Centre de conservation du Québec et Daniel Drouin, conservateur de l'art ancien au Musée national des Beaux-Arts du Québec. Elle remet en question certaines certitudes du passé et montre, comme jamais auparavant, les filiations entre les œuvres des sculpteurs de Québec, de Trois-Rivières, de Montréal et d'ailleurs. La créativité des grandes lignées d'artistes, telles les Levasseur, les Baillargé, les Cirier, les Liébert et les Quévillon est enfin reconnue à sa juste valeur.

Le livre présente un répertoire de 84 tabernacles presque tous localisés au Québec le long de la vallée du Saint-Laurent, auxquels s'ajoutent quelques autres découverts en Ontario et aux États-Unis. Pour l'historien d'art John Porter, il s'agit là d'une contribution majeure à l'histoire de la sculpture et des arts décoratifs en Nouvelle-France et après 1760.

Illustré de 200 photos dont une majorité en couleur et inédites, ce livre constitue une œuvre savante tant par le souci constant des auteurs de consulter d'autres spécialistes pour vérifier leurs sources ou en découvrir de nouvelles, tant par les références nombreuses qui permettront à tous ceux qui voudraient mettre en valeur la sculpture québécoise tels les étudiants en histoire de l'art ou en arts visuels. Ceux-ci pourraient ainsi trouver de grandes inspirations dans la rédaction de leur mémoire ou de leur thèse.

M.-L. B.

Pour vous tenir à l'affût de l'ACTUALITÉ PATRIMONIALE
Pour découvrir DES BIJOUX DE MAISONS ANCIENNES
Pour lire des conseils de RESTAURATION d'un architecte

Abonnez-vous à *Continuité* !

Et comme les amis des maisons anciennes sont aussi nos amis, voici une offre spéciale pour les membres de l'APMAQ :

20 % de rabais

sur l'abonnement individuel d'un an
(4 numéros pour seulement 25,60 $)

Profitez-en dès maintenant !

Visitez notre site **www.magazinecontinuite.com**

RENCONTRE EXCEPTIONNELLE AU MONASTÈRE DES AUGUSTINES DE QUÉBEC

UN PROJET PATRIMONIAL UNIQUE

L'intérieur du Musée des Augustines.
Photo : Fiducie du patrimoine culturel des Augustines.

Dans un décor architectural remontant au 17e siècle, dans une ambiance historique du début de la colonie, dans une enceinte spirituelle de paix et de compassion, venez vous imprégner de la beauté et de l'harmonie du Monastère des Augustines, lieu patrimonial reconnu le meilleur au monde par le *National Geographic Traveller* dans la catégorie « Ressourcement ».

L'APMAQ vous propose deux journées inoubliables d'activités et de moments de détente.

SAMEDI 12 NOVEMBRE

Le samedi après-midi, lors de la visite commentée du musée, vous découvrirez le rôle des Augustines dans les soins aux malades et l'évolution de leur engagement spirituel et social à travers les époques.

Ensuite, en compagnie d'Alain Lachance, ébéniste, vous déambulerez dans les salles et les corridors du Monastère pour découvrir le travail de restauration des éléments architecturaux des boiseries telles les portes, les fenêtres, les placards et les plafonds.

Le Prix Thérèse-Romer sera remis, en soirée, à la fin du repas.

DIMANCHE 13 NOVEMBRE

En début de matinée, les religieuses du Monastère vous invitent à participer aux Laudes et à la messe du dimanche.

L'Assemblée annuelle se déroulera entre 9 h et 11 h. Elle est ouverte, sans frais, à tous les membres en règle. Elle sera suivie de la remise du Prix Robert-Lionel-Séguin.

En après-midi, après le repas, il y aura une promenade guidée dans le quartier qui nous emmènera du Monastère à la Porte Sainte de la basilique.

LES REPAS

Puisque la santé et le bien-être passent aussi par l'assiette, l'approche du Monastère se fonde sur les principes de l'alimentation consciente et du développement durable. En tenant compte des saisons, le chef favorise les produits locaux et biologiques. Les choix sont variés et les présentations visent à combler les sens.

Le souper du samedi soir, un repas à quatre services avec deux possibilités pour le plat principal, est servi dans l'ancien réfectoire des religieuses et sur les tables d'époque.

Le petit déjeuner du dimanche, comme tous les petits déjeuners du Monastère, se prend dans le silence. La journée commence dans la quiétude en se branchant sur le monde intérieur.

Le repas trois services du dimanche midi est servi au parloir.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les tarifs incluent l'hébergement, trois repas (petit-déjeuner, dîner et souper), les visites commentées, les taxes et les pourboires, ainsi qu'un reçu déductible de l'impôt du Québec d'un montant d'environ 15 $ à 30 $ selon les règles établies.

Chambre authentique (lits simples, salle de bain partagée)

- Une personne : 260 $
- Deux personnes : 230 $ par personne

Chambre contemporaine (grand lit ou lits simples, salle de bain privée)

- Une personne : (grand lit) 300 $
- Deux personnes : (grand lit ou deux lits simples) 250 $ par personne

RÉSERVATIONS : 450 661-6000

ou info@maisons-anciennes.qc.ca (en indiquant un numéro de téléphone où vous joindre).

Si vous désirez prolonger votre séjour au Monastère, demandez le code à Sylvie Gagnon et vous bénéficierez du taux préférentiel.

Nous avons quelques places disponibles pour les personnes qui ne désirent pas séjourner au Monastère ou qui veulent participer à un nombre limité d'activités.

Veuillez vous renseigner quant aux disponibilités et aux frais auprès de Sylvie Gagnon à l'APMAQ. À noter que la participation à l'Assemblée annuelle est sans frais.

Nous remercions la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines pour sa participation à cet événement.